



**Assises de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche**
Contribution des CCI de France

**Pour des jeunes compétents
et des entreprises compétitives**

Septembre 2012

POUR DES JEUNES COMPETENTS ET DES ENTREPRISES COMPETITIVES

Synthèse : le réseau CCI France a tenu à contribuer aux assises nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour appuyer une conviction profonde : la refondation de la politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche doit être tournée vers un double objectif, l'emploi et la croissance. Il est indispensable d'agir en priorité sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail et sur l'interconnexion entre acteurs de la recherche et acteurs de l'entreprise.

Par conséquent, le réseau des CCI proposent d'actionner les leviers suivants :

- L'orientation des jeunes, si déterminante : nouveau référentiel de compétences pour les personnels de l'orientation, structure unique au sein des universités animée par l'objectif premier d'insertion professionnelle.
- La diversification des compétences et des profils des étudiants : miser sur l'apprentissage, reconnaître la mission de tutorat, favoriser la reprise d'études.
- L'ouverture de l'enseignement vers l'entreprise et l'international.
- Le rapprochement des entreprises et des laboratoires publics.
- La mobilisation de nouveaux outils pour développer l'innovation (« développeurs de l'innovation, crédit d'impôt innovation).
- Une nouvelle gouvernance offrant un rôle clair aux acteurs économiques dans le cadre de la décentralisation.

Etablissements publics dirigés par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs, les CCI de France assurent globalement la défense des intérêts généraux de plus de 2 millions de ressortissants.

Par ailleurs, elles se sont vues constamment confier par la loi une mission de formation professionnelle, initiale et continue, afin de satisfaire les besoins des entreprises.

Elles disposent de trois atouts majeurs et identitaires :

- **la légitimité** : elles représentent sur le terrain et par l'élection toutes les entreprises ;
- **la maturité** : elles ont plus d'un siècle d'expérience en matière de formation ;
- **la proximité** : elles en ont fait le fondement de leur organisation.

I – AGIR POUR LA REUSSITE DES JEUNES DANS LE SUPERIEUR

Objectif 1 : « Arrêter la machine à perdre en matière d'orientation »

Evolution des métiers, erreur de cursus, décrochage des étudiants...il est temps de revoir l'accompagnement des jeunes dans leur choix de formation puis leur choix professionnel.

Ce choix doit être le fruit d'un parcours pensé et mûri, depuis le collège et au-delà du Bac, pour ne plus orienter les jeunes par défaut dans des filières sans débouchés. Un véritable gâchis humain et financier, enraciné, qui dépasse largement l'enseignement supérieur avec plus de 200 000 jeunes qui quittent chaque année l'école sans aucune qualification et 90 000 « décrocheurs » enregistrés dans les premières années d'université.

Le nouveau Service Public de l'Orientation est une occasion unique de revoir au fond l'ensemble de la « chaîne » et d'y associer des partenaires à valeur ajoutée et notamment les représentants économiques.

Les CCI proposent :

- **d'élaborer un nouveau référentiel de compétences « savoir orienter vers l'emploi » destiné à tous les professionnels de l'orientation.**

- **de rassembler, dans l'université, un service unique « Accompagnement Etudiants » capable d'orienter les jeunes en fonction de leurs goûts, de leurs aptitudes et des besoins du marché (SCUIO/Services d'orientation, BAIP/Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle et représentants des entreprises).**

Elles sont prêtes à développer dans toutes les universités qui le souhaiteraient l'expérimentation menée dans plusieurs régions (Auvergne, Bretagne, Ile de France, Lorraine) pour permettre aux étudiants en décrochage de se construire un projet professionnel et de les **réorienter vers des filières et pédagogies plus professionnalisantes.**

Elles demandent que l'offre de formation soit prise en compte de manière exhaustive (notamment dans les différents portails mis en place par le gouvernement) et que le principe de **communication des taux d'insertion professionnelle** en fin de formation, rendu désormais obligatoire, soit effectivement appliqué.

Objectif 2 : Assurer une égalité d'accès aux études supérieures

Après avoir progressé dans toutes les catégories sociales, l'accès aux études supérieures a connu un coup d'arrêt à la fin des années 90 et enregistré une baisse à partir de 2008 pour les milieux les plus défavorisés. En 2011, seulement 21 % des étudiants étaient des enfants d'origine CSP-.

Pour faire rimer « ouverture » et « excellence », de nombreuses initiatives sont déjà menées pour améliorer l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

Les CCI, dont les écoles se sont déjà engagées (3000 lycéens de zones sensibles accompagnés chaque année par les étudiants des écoles supérieures de management et 25 % d'étudiants boursiers intégrés) proposent de généraliser cette mission de « coaching » à tous les étudiants, à partir du niveau L3, et de reconnaître la mission de tutorat dans leurs parcours d'étude (UV spécifique). Une dimension personnelle qui sera plus tard appréciée des employeurs.

L'apprentissage, depuis la loi de 1987, a joué un rôle d'ascenseur social en offrant une autonomie financière à plus de 100 000 jeunes inscrits dans le supérieur (gratuité de la scolarité et rémunération).

Accueillant 10 % d'apprentis dans leurs grandes écoles, les CCI sont les premiers défenseurs de cette filière à tous les niveaux. Alors que les pouvoirs publics s'interrogent sur les priorités de son développement, les CCI réaffirment la nécessité de maintenir l'apprentissage dans le supérieur, voire de le développer de manière ciblée, pour répondre à la fois aux attentes des jeunes et aux entreprises qui affichent une montée en gamme de leurs besoins.

Objectif 3 : Diversifier les profils des diplômés

L'enseignement supérieur doit être attentif au marché du travail et veiller à la « capacité d'absorption » des diplômés par les entreprises. Or, on risque une dérive inflationniste de poursuites d'études, notamment vers le niveau master tandis que les employeurs ne valorisent pas suffisamment les missions d'encadrement intermédiaire (contrairement à d'autres pays).

Par ailleurs, malgré l'émergence de la notion de « Formation Tout Au Long de la Vie », l'enseignement supérieur accueille peu d'adultes en reprise de formation. En dépit des espoirs mis dans le dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), ses résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes (seulement 4 000 diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par an).

Les CCI proposent de mobiliser leurs élus, chefs d'entreprises, pour intégrer dans toutes les filières de l'université, en début d'année de L3, des rencontres avec les étudiants pour leur présenter les opportunités offertes à ce niveau. Elles souhaitent en outre qu'une réflexion soit engagée entre tous les acteurs pour définir un nouveau « Contrat d'études différées » en vue d'une reprise d'études.

Pour les salariés, elles sont persuadées que des cursus adaptés doivent être développés (en termes d'organisation « temps partiel » et de contenu). Elles militent pour une approche plus collective de la VAE, véritablement inscrite dans une politique de GRH au sein des entreprises.

Objectif 4 : Innover dans les parcours pédagogiques

4.1 : Favoriser un enseignement plus « entrepreneurial »

L'université doit poursuivre son ouverture sur le monde économique et renforcer la dimension « entrepreneuriale » de ses formations, intégrant la culture du résultat et la mise en pratique des connaissances.

Par ailleurs, face au vieillissement de ses chefs d'entreprises, la France doit susciter de nouvelles vocations et former de futurs créateurs/repreneurs/développeurs d'entreprises, préparés aux nouveaux enjeux économiques.

Les CCI insistent sur la nécessité d'une période obligatoire en entreprise en dernière année de cursus (L3 et M2), notamment sous forme d'alternance. Elles sont prêtes à mobiliser leurs ressortissants sur cet objectif à l'instar de l'opération qu'elles mènent depuis deux ans avec leurs Développeurs de l'Apprentissage (150 000 entreprises contactées) qui pourraient ainsi devenir des « Développeurs pour l'Emploi des Jeunes ».

Elles proposent par ailleurs, en relation avec les Pôles Entrepreneuriat Etudiant (PEE), de mettre en place une « conduite accompagnée des futurs entrepreneurs » en prévoyant une nouvelle option « Entrepreneuriat » au baccalauréat et en favorisant les parrainages par un dirigeant d'entreprise dans le cadre de l'enseignement supérieur.

4.2 : Inscire l'ouverture internationale comme une priorité

Avec trois universités placées dans le « top 100 » du classement de Shanghai, les établissements français peinent à acquérir une réelle attractivité internationale. Pourtant, les établissements n'ont pas d'autres choix que d'intégrer la dimension internationale et interculturelle pour préparer leur stratégie future. Un objectif qui va plus loin que la seule mobilité des étudiants, qui ne cesse d'augmenter, et qui favorise une dynamique personnelle incomparable (5 fois plus de jeunes en mobilité internationale qu'il y a 30 ans).

Les Ecoles Supérieures de Management des CCI se sont largement engagées dans cette voie. Elles ont réussi dans leur domaine à se construire une réputation en dehors de nos frontières, matérialisée dans des classements ou dispositifs internationaux d'accréditation prestigieux (Financial Times, AACSB, EQUIS...).

Mais il faut aller plus loin. Tout étudiant devrait effectuer au moins une expérience à l'international pendant son parcours d'études. Les CCI proposent de mobiliser le réseau des CCI françaises à l'étranger pour favoriser l'accueil des étudiants en entreprise.

Les échanges de bonnes pratiques méritent d'être mieux développés entre les écoles des CCI et les universités. Les CCI proposent de mettre en place localement des « ateliers de progrès pour le développement international ».

Objectif 5 : redonner sa vraie valeur à la mission d'enseignement

Les dispositifs de reconnaissance en matière de gestion de carrière ont clairement fait évoluer les profils et les postures des universitaires, la dimension recherche ayant pris le pas sur la mission d'enseignement.

Sans évidemment remettre en cause l'intérêt des travaux de recherche menés à l'université, n'est-il pas temps de rétablir un équilibre en revalorisant la mission formative dont la qualité conditionne l'avenir de la jeunesse de notre pays.

Les CCI estiment nécessaire et urgent de revaloriser la dimension pédagogique dans les carrières universitaires. Cette revalorisation pourrait prendre la forme par exemple d'une bonification de point de carrières correspondant aux heures d'enseignement.

II - DONNER UNE NOUVELLE AMBITION A LA RECHERCHE

Objectif 6 : Développer l'innovation dans les entreprises

Le système de recherche et d'innovation français souffre d'un fort cloisonnement entre les différents acteurs. Pourtant toutes les entreprises, grandes ou moyennes, ont intérêt à se rapprocher des laboratoires pour s'approprier les retombées de la recherche et les convertir en termes économiques (cessions de brevets, licences, partenariats de recherche, créations d'entreprises de technologie innovante, ...).

Toutes les régions disposent d'un potentiel, encore sous exploité, en matière de transfert de la recherche universitaire vers les d'entreprises capables d'innover (particulièrement des PME/PMI). Soumises à des contraintes multiples, ces entreprises n'ont la plupart du temps ni les ressources ni les compétences disponibles et nécessaires.

L'expérience des CCI, tant en matière d'intermédiation recherche-entreprise (« Innovembre » en Nord de France, « Techinnov en Ile de France »...) que de montage de projets collaboratifs (« Prim'Innov en Poitou Charentes...») montre que seul un accompagnement sur le terrain permet d'abord de stimuler puis d'organiser des collaborations de recherche avec les entreprises.

Les CCI de France proposent :

- **En lien avec les filières industrielles, de renforcer les passerelles permettant de rapprocher laboratoires publics de recherche et équipes industrielles afin :**
 - o **de développer le transfert de connaissances vers les entreprises en améliorant significativement la place des PME /PMI dans les projets collaboratifs existants (Pôles de compétitivité, projets ANR) ;**
 - o **de favoriser la recherche appliquée en développant des programmes de mise à disposition des PME/PMI de personnels issus de la recherche (doctorants-conseil, détachements, ...) ;**
 - o **de faciliter l'accès aux PME, dans des conditions financièrement attractives, des moyens techniques des laboratoires, qu'il s'agisse de moyens de mesure, de tests ou de simulation ;**
 - o **de lutter contre la « fuite des cerveaux » par la mise en place de démarches collectives inter-entreprises ou de bourses d'opportunités de carrières offertes aux chercheurs ou aux jeunes docteurs (groupements d'employeurs).**
- **Pour les PME, de généraliser sur tout le territoire une mission d'intermédiation « université/recherche/entreprise » et de mettre en place un réseau de « 100 Développeurs de l'Innovation » chargés de contacter des entreprises, notamment dans les secteurs à fort potentiel (écotechnologies, nanotechnologies, technologies de l'information, biotechnologie...). Objectifs : 20 000 contacts et 5 000 projets accompagnés.**

- D'aménager le dispositif de crédit d'impôt recherche afin de le rendre plus attractif pour les PME/PMI et ETI industrielles en introduisant une dose de progressivité en fonction de la taille de l'entreprise (porter le taux de CIR de 30% à 40% pour les PME et les ETI indépendantes) et en proposant un système de télédéclaration « expert » facilitant les formalités.
- D'adosser au CIR un crédit d'impôt innovation permettant de soutenir des activités plus proches du marché et donc plus adaptées aux besoins des PME PMI. Dans un premier temps, pourraient être prises en compte les dépenses liées aux prototypes et démonstrateurs ainsi qu'au design dont on connaît l'importance dans l'accès des produits innovants au marché.

Objectif 7 : Ouvrir les programmes doctorants aux grandes écoles

Les Grandes Ecoles des CCI emploient plus de 1 600 enseignants-chercheurs (dans les domaines de la gestion et du management et, dans une moindre mesure, dans les sciences de l'ingénieur) dont les publications font autorité. Elles ont également développé des partenariats solides et durables avec des établissements prestigieux dans le monde entier.

Les CCI souhaitent pouvoir développer des travaux de recherche avec leurs étudiants pour qu'ils intègrent plus tard cette dimension dans leurs réflexes professionnels de managers. Elles demandent que leurs écoles, dans leurs domaines d'excellence et dès lors qu'elles s'en seront données les moyens, soient plus largement habilitées à délivrer des doctorats.

III – CONCEVOIR LE NOUVEAU PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Objectif 8 : Simplifier l'offre

Avec plus de 12 000 diplômes (Licences et masters), l'enseignement supérieur public peine à être lisible, tant pour les jeunes que pour les employeurs. Les créations de programmes se multiplient sans tenir nécessairement compte des attentes du monde économique ni de la cartographie existante des formations.

Les CCI proposent :

- d'inviter les universités à structurer leurs formations autour de réseaux nationaux par filière.
- d'assortir toute nouvelle création de diplôme d'une étude d'opportunité validée par une instance qualifiée (Commission Nationale des Certifications Professionnelles).
- d'autoriser, sous la responsabilité du MESR, les écoles supérieures consulaires à délivrer le grade de licence, au même titre qu'elles ont pu le faire pour le grade de master.

2^{ème} formateur après l'Education nationale et très engagées sur l'enseignement supérieur, les CCI ont entrepris depuis plusieurs années une réorganisation de leurs formations supérieures par des stratégies d'alliances entre établissements et l'élaboration de schémas régionaux de formation définissant une carte des formations consulaires des CCI d'une même région.

Alors qu'un nouvel acte de la décentralisation se prépare, les CCI appellent à la généralisation des schémas régionaux des formations universitaires, tels qu'ils commencent à s'organiser sur certains territoires.

Objectif 9 : Ouvrir les gouvernances, développer les partenariats

La réorganisation profonde du tissu universitaire se manifeste par la création de grandes universités autonomes et de PRES, propres à renforcer en région leur capacité de recherche et leurs liens avec le monde économique.

De leur côté, les régions souhaitent que l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur s'inscrive dans un dialogue renforcé avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Les CCI souhaitent que dans le cadre des CPER (contrats de plan Etat région), les conseils régionaux renforcent leur soutien à l'ensemble des établissements, publics, consulaires, privés, pour favoriser le développement de l'offre de formation et de la recherche au bénéfice des compétences et de l'attractivité du territoire.

De plus en plus souvent sollicitées pour participer aux instances de gouvernance des universités, elles sont prêtes à répondre à cette demande mais dans le cadre d'une définition claire du rôle attendu des partenaires économiques. Elles se sont déjà engagées pour certaines d'entre-elles dans la mise en place, avec l'université, de fondations d'entreprises.

LA FORMATION, UN ENGAGEMENT HISTORIQUE DES CCI

Chiffres Clés

2^{ème} formateur de France

600 000 personnes formées par an, dont 170 000 dans l'enseignement supérieur

500 établissements de formation, dont 160 écoles supérieures

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 160 écoles supérieures *gérées par les CCI*
 - 28 Grande Ecoles de Management
 - 11 écoles d'ingénieurs
 - 50 écoles intermédiaires de Commerce et de Gestion
- 170 000 personnes formées par an (étudiants, apprentis du supérieur ou cadres d'entreprises)
- 90% en emploi dans les 6 mois suivant la formation
-

APPRENTISSAGE

- 145 Centres de Formation d'apprentis (CFA)
- Près de 100 000 apprentis formés chaque année, 1 apprenti sur 4
- 82 % de succès aux examens
- 9 % de taux d'abandon
- 90% des apprentis en emploi dans les 3 mois suivant leur formation

FORMATION CONTINUE

- 188 centres de formation
- 380 000 stagiaires formés par an, dont 46 000 demandeurs d'emploi
- 22 millions d'heures de formation par an